

Commune de Chastre
Réunion n° 4 de la CCATM du 05/10/2021
Procès-verbal

Présences :

Présidente :		Présent(e)s	Absent(e)s	Présent(e)s	Absent(s)
MASSON Muriel		X			
Quart communal effectif :			Quart communal suppléant :		
CARDOEN Frédéric		X	LEFRANCO Bérengère	X	
BABOUHOT Philippe	X		FERRIERE Anne	X	
Membres effectifs :			Membres suppléants :		
DECELLE Jean-Pierre		X	BERNARD Jean-Luc	X	
MORLOT Virginie	X		LEFEVRE Damien	X	
NAVEZ Vincent	X		MICHELS Eric	X	
DEBRAS Florent	X		HELSEN Olivier		X
VERJANS Benoît	X		HINCHCLIFFE Clive		X
GERARD Jean-Paul	X		LACROIX Marc		X
Présence voix consultatives :					
HAGE Sabine	X				
COLIN Stéphane	X				
HENKART Thierry			X		

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/09/21

Le projet de procès-verbal a été transmis par mail à tous les membres le 30 septembre 2021 et il est approuvé en séance.

2°) Dossier Eckelmans Place de la Gare « Résidence Sucrery »

Remarques :

Pour que le parking navetteur reste bien un parking navetteur :

- Imposer qu'un parking soit attaché à chaque appartement
- Vérifier que tous les parkings en sous sol soient accessibles sans de multiples manœuvres

Dans les parkings, prévoir des fourreaux pour ultérieurement pouvoir recharger les voitures électriques

Dans l'aménagement public, prévoir des places pour véhicules partagés et des rangements sécurisés pour les vélos.

Pour la mobilité : les chiffres de l'étude Stratec tiennent compte que l'aménagement public soit réalisé.

Le calendrier procédural est incohérent car tant le dossier de cession de voirie que les emprises et le projet d'aménagement global doivent encore être présentés au conseil communal.

Imposer la destination des zones de commerces et services des RDC, modifiable par la suite par nouvelle demande de permis pour en changer l'affectation.

Préciser les aménagements paysagers qui seront réalisés en toitures-terrasses (qui ne sont pas des jardins) en intérieur d'îlot.

Le bâtiment Rue de la Sucrerie est un bloc monolithique. Revoir son gabarit et/ou son implantation et/ou verduriser sa façade.

La CCATM est favorable au projet sous réserve des remarques ci-dessus.

2.1.°) Point ajouté à la demande de Benoît Verjans

La Commission Communale Energie Climat propose de faire une recommandation concernant les prescrits urbanistiques en terme de dépense énergétique des bâtiments.

3°) Fixation prochaine réunion CCATM : mardi 16 novembre à 19h (à confirmer selon disponibilité de salle) puis 14 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h50.

Secrétaire,
S. Hage

Présidente,
M. Masson